Impôt sur le revenu-Loi

Ces circonstances devraient amener le gouvernement à envisager une mesure très simple, à savoir la réduction des impôts. Même en faisant abstraction des pressions qui continueront à s'exercer sur l'économie canadienne, et vu les problèmes internes auxquels se heurtent les Canadiens, il est juste et raisonnable que l'on procède à une réduction appréciable des taux d'imposition auxquels sont assujettis les entreprises et les particuliers au Canada.

La plus grande partie de l'impôt perçu en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu vient des particuliers et non des grandes sociétés ni, bien sûr, des petites entreprises du Canada. Selon les chiffres les plus récents de Revenu Canada, plus de 70 p. 100 des montants provenant des particuliers sont prélevés sur la paye des salariés. Si ces derniers pouvaient bénéficier d'une réduction de l'impôt fédéral, ils auraient un revenu disponible supérieur qui contribuerait à la création d'emplois au Canada et assurerait à l'économie canadienne un regain d'activité dont elle a grandement besoin.

La loi de l'impôt sur le revenu impose aux employeurs de retenir à la source, sur la paye de leurs salariés, l'impôt et les cotisations au Régime de pensions du Canada. Sans cette disposition de la loi, il ne se passerait probablement pas un an sans que les contribuables du pays ne s'insurgent contre le régime de fiscalité. En effet, les contribuables ne se rendent pas compte des sommes énormes qu'ils doivent verser au Trésor ou dans le Fonds du revenu consolidé qu'administre le gouvernement du Canada. Il est possible qu'ils trouvent cela difficile à court terme-une semaine, deux semaines ou un mois—mais je puis vous assurer, monsieur le président, que les centaines de millions de dollars ainsi collectés, les milliards de dollars qui vont dans le Fonds du revenu consolidé, pourraient être bien mieux utilisés par ceux qui payent les impôts que par le gouvernement, qui a fait la preuve de son goût pour le gaspillage. Je pourrais passer le restant de la soirée à vous donner des exemples de ce gaspillage.

• (2030)

L'un des grands projets du premier ministre et de son gouvernement, c'est d'instaurer un système international de redistribution de la richesse, sous prétexte de promesses faites lors de rencontres dans le cadre du dialogue Nord-Sud. Le Canada, par l'intermédiaire de ses généreux contribuables, à qui on n'a certainement pas demandé leur avis consacre annuellement 1.2 milliard de dollars à l'aide à l'étranger. Nous en avons eu un nouvel exemple aujourd'hui avec l'annonce du versement de 50 millions au Zimbabwe d'ici dix ans. Ce n'est, bien entendu, qu'un exemple parmi tant d'autres de l'exode des capitaux canadiens vers les pays étrangers dont beaucoup sont dirigés par des régimes dictatoriaux qui ignorent totalement les principes communément admis en matière de respect de la dignité humaine. De nombreux pays qui vivent sous le régime du parti unique et qui peuvent à juste titre être appelés des dictatures, n'appliquent aucun des principes de la démocratie, ce qui n'empêche pas le gouvernement canadien de tenir absolument à ce que nous respections nos engagements envers eux. J'aimerais savoir à quoi servent ces engagements.

En 1977, on a pu voir la façon dont était accordée une partie de l'aide extérieure canadienne, non pas directement par l'ACDI, mais par un autre organisme d'État, la Société pour l'expansion des exportations, dont les activités sont largement financées par l'argent des contribuables. Il s'agissait en l'oc-

currence d'une somme d'environ 67 millions de dollars accordée à INCO, qui exploite une mine au Guatemala. A cause de cette aide accordée à l'étranger, les mineurs de la région de Sudbury ont perdu leur emploi parce que la société qui les employait pouvait obtenir ses matières premières à moindres frais au Guatemala. Ce qui revient à dire que les contribuables Canadiens versent des impôts pour mettre leurs compatriotes au chômage. C'est exactement ce qui va se produire avec le dialogue Nord-Sud et avec le nouvel ordre international que l'on veut instaurer. J'estime que la population doit être consciente de cela. Une fois que les contribuables canadiens ont mis leurs compatriotes au chômage, il leur faut encore contribuer au Fonds du revenu consolidé pour couvrir les paiements d'assurance-chômage dont bénéficient précisément ceux qu'ils ont contribué à mettre au chômage.

C'est le comble de la déraison; aucun contribuable de notre pays, ou du moins personne qui réfléchit un tant soit peu, n'agirait ainsi lui-même. Je rappelle au gouvernement que, dans notre pays, ce sont les contribuables qui sont les mieux à même de gérer leurs fonds. S'il considère vraiment que nos concitoyens éprouvent un besoin pressant et urgent d'aider les autres, il devrait les laisser mettre eux-mêmes en place un mécanisme leur permettant de faire leurs dons en déliant leurs cordons de leur bourse de leur propre chef, au lieu de les y contraindre par la loi. On devrait demander à nos concitoyens de faire eux-mêmes les dons que le gouvernement effectue en leur nom.

Je suis venu à parler de cette question à propos des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Je me demande si le gouvernement du Canada a vraiment le droit d'imposer nos concitoyens selon telle ou telle formule ou par le biais de tel ou tel système lorsque ce n'est pas pour la paix, l'ordre et les besoins du pays. J'admets que l'article 92 qui traite du droit des provinces à prélever des impôts directs concerne uniquement les recettes fiscales destinées à des emplois provinciaux. L'article 91 ne donne pas les mêmes précisions, mais c'est implicite.

Si la situation était la même que l'année dernière, la question ne revêtirait pas une telle importance aujourd'hui. Voici la question que j'ai posée au ministre des Finances le 17 novembre 1980. Je cite:

Vu le changement qui se produira bientôt dans l'administration des États-Unis par suite des récentes élections et vu que le nouveau président a promis de réduire les impôts, le ministre a-t-il l'intention de réduire aussi les impôts au Canada, même si son exposé budgétaire a récemment été adopté par la Chambre, afin de tenir compte des réductions d'impôt aux États-Unis? En effet, ceux qui veulent faire affaires en Amérique du Nord sont normalement attirés par le pays qui offre les taux d'imposition les moins élevés.

Le ministre a répondu que je savais pertinemment que le budget comportait une formule d'indexation. Il aurait pu ajouter—bien qu'il ne l'ait pas fait—qu'il promettait d'indexer dans son budget les grandes déductions pour l'année 1981, mais qu'il ne faisait aucune promesse pour les années suivantes.

Il faut un climat propice pour attirer les industriels et les chefs d'entreprise, monsieur l'Orateur, en l'occurrence, ce qui les attire le plus, c'est la perspective de réaliser des bénéfices aussi élevés que possible. C'est l'avantage que les États-Unis ont sur nous. En effet, le gouvernement américain va réduire le taux d'imposition pour tout le monde, des particuliers aux sociétés, alors que notre gouvernement ne fait rien. Nous avons besoin des entreprises et des investissements des Canadiens. Il